



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 27 juin 2019

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Préavis 07-2019 - Comptes année 2018

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 07-2019 du 8 mai 2019,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'accepter les conclusions du rapport de la Commission des finances et ainsi d'approuver les comptes 2018 et de donner décharge aux organes responsables ;
2. d'adopter les comptes 2018 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Le secrétaire

Jean-Denis BRIOD



Bernard MONTAVON

Pully, le 13 septembre 2019